



# Conseil municipal

Séance du 11 octobre 2023 à 19 H 30

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 19H30 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 21

Date de convocation : 6 octobre 2023

Présents (15) : Mme PORTE Nicole, Maire – MM. MASSON Hugo, HOSTIER Martine, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoint –, Mmes CHEVRIER Cécile, LAVANDIER Isabelle, MANCHE Fabienne, MÉTEYER Sylvie, Mme BOITARD Béatrice ; MM. RECLUS Michaël, M. BUSQUETS Bruno, MEHATS Patrice, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (4) : M. PETIT Christophe à Mme PORTE Nicole,  
Mme LAINÉ Agnès à M. OLIVIER Manuel,  
Mme LEGAI Viviane à Mme HOSTIER Martine,  
M. MAURILLE Bruno à M. FOUCHÉ Laurent.

Absents excusés (8) : Mmes BONARINI Sonia, LEGAI Viviane, LAINÉ Agnès, MARCHAND Maïté, ; MM. MAURILLE Bruno, PETIT Christophe.

Absents (0) :

Secrétaire de séance : Mme HOSTIER Martine

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE

N°	OBJET	VOTE
2023-41	Remboursement par la Commune de CAVIGNAC de frais de rédaction d'acte en la forme administrative – parcelles cadastrées section ZH n°232 et n°236	Approuvée
2023-42	Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention avec les services de l'État	Approuvée
2023-43	Lancement enquête publique pour voie communale « Saint Léger »	Approuvée
2023-44	SDEEG – Renouvellement du transfert de la compétence « éclairage public »	Approuvée
2023-45	Etude de la demande de rétrocession de la parcelle AMAROT	Approuvée
2023-46	Nouvelle convention des tarifs des repas ALSH	Approuvée

Vu pour être publié, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 - art.4.

La Secrétaire de séance,

Martine HOSTIER



Le Maire,

Nicole PORTE